RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
2- Questions diverses

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 11 novembre 2020 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, Maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Anicée MESPLEDE et Véronique MONGET et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Christophe GAUDIN, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Yann POUVREAU et Thierry THIBAUDEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Josiane BRIAND pouvoir donné à Mme Laurence MEYZE
M. Laurent RAVET pouvoir donné à Mme Anicée MESPLEDE

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

Mme Laurence BESSON a été nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents ou représentés.

1- Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du livre I de la Deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L 2121-8, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-23, L 2143-2, D 2121-12 et L 2312-1,
Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,
Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,
Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale,
Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-annexé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
- approuve, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Bussac sur Charente pour le mandat 2020/2026.
- autorise le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

2- Questions diverses

- Création d'une commission temporaire "assainissement individuel" pour venir en aide aux administés pour la constitution de leur dossier. Les membres constituant cette commission sont M. Didier FENEANT, M. Alain DESTREGUIL, Mme Françoise DURAND, Mme Marie Aline FETIS et M. Jean Luc MARCHAIS.

- Péril des Guilloteaux : M. le maire informe le Conseil qu'une nouvelle requête a été faite auprès du tribunal administratif de Poitiers afin qu'un expert soit désigné afin d'examiner l'état de l'immeuble situé 33 Chemin des Guilloteaux

- Référent COVID : la Préfecture demande la désignation d'un référent COVID, M. Thierry THIBAUDEAU est désigné

- Plan Communal de Sauvegarde : M. le maire étant le Directeur des opérations de secours, il n'est pas judicieux qu'il soit également le responsable des actions communales. A la demande de la Sous-Préfecture il est nécessaire de nommer un responsable des actions communales autre que le maire, M. Didier FENEANT est désigné

- Création d'une commission temporaire "projet circuit de randonnées" : les membres sont Mme Josiane BRIAND, M. Olivier DOUHAUD, M. Alain DESTREGUIL et Mme Laurence BESSON

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11h00.

Le Maire,

MAIRIE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE 17

Jean-Luc MARCHAIS